

Bilan du mandat des conseils de quartier 2016 – 2019

Introduction

Les Conseils de quartier sont des instances extra-municipales instaurées par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

Soucieuse de renforcer la démocratie de proximité et d'encourager l'expression directe des habitants, la Ville du Mée-sur-Seine avait mis en place dès 2002 cinq comités de quartier.

En 2015, la Ville avait souhaité créer une deuxième génération, les conseils de quartier, plus structurés, plus représentatifs, plus participatifs, contribuant davantage à la décision publique.

De 2016 à 2018, la première vague de conseils a pu s'investir au niveau communal, en œuvrant à la fois sur des projets propres à leur quartier et sur des projets inter-quartiers.

Éléments de cadrage

Pour rappel, la commune s'engage à donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement des conseils de quartier et notamment à :

- Assurer le fonctionnement matériel des conseils de quartier (salle, panneaux d'affichage, boîte aux lettres...);
- Mettre à disposition des outils d'information et de communication pour annoncer les réunions et pour transcrire la teneur des débats. Une adresse mail par quartier a été créée pour faciliter les échanges ;
- Informer les conseils de quartier des projets prévus dans le quartier ;
- Enregistrer toutes les demandes des conseils de quartier et les porter à la connaissance des élus et services compétents ;
- S'assurer du suivi des demandes qui auront été faites et y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Un budget de fonctionnement est alloué en année civile à chaque conseil de quartier, d'un montant de 1 500 €.

Un budget d'investissement peut être alloué après validation du Conseil Municipal, en fonction des projets proposés et retenus.

De leur côté, les conseillers de quartier s'engagent à :

- Œuvrer dans l'intérêt général de la Ville, du quartier et de ses habitants ;
- Sensibiliser les habitants à participer à la vie de leur quartier ;
- Participer aux débats et aux réunions, en ayant à l'esprit l'intérêt général ;
- Transmettre l'information aux habitants du quartier et faire remonter leurs propositions ;
- Assurer une présence régulière aux réunions organisées au sein de leurs conseils de quartier.

Bilan du mandat

Peu après leur installation, les quatre conseils de quartier ont procédé à des diagnostics qui ont mis en avant l'intérêt des habitants pour la thématique de la **sécurité routière**. Ainsi, les quatre conseils de quartier ont travaillé ensemble sur les améliorations à apporter sur le territoire, notamment aux abords des écoles. Ceci s'est toujours fait en concertation avec les services techniques de la Ville et après validation par les élus. Ainsi, les conseils de quartier ont pu mener à bien différents projets communs tels que :

- Sécurisation des abords de l'École Camus, proposée par le conseil de quartier Croix-Blanche (2017).
- Installation de silhouettes rétro-réfléchissantes aux abords de l'École Lapierre, par le conseil de quartier Village (2017).
- Installation de totems « crayon » aux abords de toutes les écoles élémentaires et maternelles de la Ville, proposée par l'ensemble des conseils de quartier. La réflexion autour de ce projet a débuté en 2016 et le projet verra le jour durant le premier trimestre de 2019.
- Mise en place d'un passage piéton 3D au niveau de la Route de Boissise dans le but de sensibiliser et d'inciter les conducteurs à réduire la vitesse. En cours de concrétisation en 2019.
- Organisation de la Kermesse de la sécurité routière, manifestation qui s'est pérennisée et qui, depuis 2017, rassemble des experts de la prévention et de la sécurité routière (Polices nationale et municipale, SDIS, Transdev, Croix Rouge ...). Initialement imaginée par le conseil de quartier Courtilleraies, les autres conseils se sont rapidement appropriés le projet et se sont joints à l'organisation de la manifestation. En 2019, la kermesse se tiendra le 29 juin, et les nouvelles équipes auront l'occasion de retravailler le concept, en fonction des bilans des précédentes manifestations, toujours dans un esprit d'amélioration continue.
- Les conseils de quartier ont également collaboré à la réflexion autour du dispositif **Mée Réflexes Citoyens**, axé sur la participation citoyenne et qui vise à accroître le niveau de sécurité et à renforcer la solidarité sur le territoire.

La seconde thématique abordée fut celle de la **propreté**. Ainsi, les conseils de quartier ont travaillé avec les services de la Municipalité, lors de l'organisation d'actions à destination du grand public et des écoles (« Rallye du tri », collaboration à la réalisation d'une mallette pédagogique « poubelle clef en mains » à destination des écoles élémentaires de la Ville). De façon individuelle, le conseil de quartier Village assure l'alimentation des distributeurs à sachets de propreté canine dans le parc Chapu ; le conseil de quartier Courtilleiraies a fait l'acquisition de cendriers de poche qui ont été distribués à différentes occasions.

Toujours dans ce même esprit, **un tableau de suivi** a été instauré : les conseils de quartier peuvent ainsi transmettre aux services techniques les divers problèmes rencontrés sur le terrain, via la cellule Participation citoyenne qui se charge de faire le relais entre les habitants et la Mairie.

Par ailleurs, les membres des conseils ont pu se rencontrer et tisser des liens lors de temps de convivialité (repas de quartier, galette) ou lors des différentes manifestations organisées en lien avec le service commerce (brocantes, stands de Noël).

Soucieuse de renforcer la participation citoyenne et la circulation descendante de l'information, **la Municipalité associe les conseils de quartier aux différents groupes de travail et aux réunions organisés par les services**, tels que : Gestion Urbaine de Proximité, Commission Accessibilité, Jardins familiaux, Comité local du commerce, Plan Local d'Urbanisme.

De plus, afin de mieux appréhender leurs missions et pour mieux se repérer au sein de la collectivité, **les membres des conseils de quartier ont bénéficié de formations et de temps d'échanges avec les services de la Mairie**, sur des thématiques allant de l'organisation territoriale et budgétaire d'une commune, à la gestion de projet, à l'aménagement du territoire et aux missions de la Police municipale.

En résumé

Le bilan général du mandat est positif : d'une part, les membres ont apprécié cette expérience enrichissante, qui leur a permis de gagner en autonomie et d'acquérir des connaissances en matière de fonctionnement de la Ville et de ses divers services, sur la technicité et le fonctionnement des instances (commune, département). D'autre part, ils ont appris à travailler ensemble au travers des projets inter-quartiers.

En matière de pistes d'améliorations et de propositions pour l'avenir, les conseillers de quartier souhaiteraient que certains services soient plus réactifs et que la Ville informe plus régulièrement la population sur les projets qu'ils entreprennent afin de gagner en visibilité et d'inciter d'autres habitants à s'investir à leurs côtés.